

## **Compte-rendu du Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Limoges**

### **Réuni le 11 mars 2019**

#### Liste des membres ayant voix délibérative présents ou représentés

M.	ALLEE	Vice-Président C.A., université de Limoges
M.	CHEVALIER	Usager (M2 – Maths Limoges)
Mme	DEBELLUT	Usager (PE M2 – Guéret)
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe Lycée les Vaseix Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	FICHET	DASEN Creuse
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 <sup>er</sup> degré
Mme	LABORIE	ADJAENES
Mme	LEGROS	MCF – ESPE de l'académie de Limoges
M.	LEOPOLDIE	IEN-DAFPEN de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MARITAUD Isabelle	Directrice Atelier CANOPE Limoges
Mme	MAUD	Inspecteur d'Académie - IPR
M.	MOYON Marc	MCF – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice école d'application
Mme	PAULIAT	Usager (DU parcours adapté PE – Guéret)
Mme	PERROT	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	PÉTREULT	Président du Conseil d'école, IGEN
M.	REBET	Principal Collège de Saint Sulpice Laurière
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice – école primaire Léon Berland - Limoges
Mme	TORRE	Vice-Présidente de la CFVU, université de Limoges
M.	WEIL	PR – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST, université de Limoges

#### Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme	CAPERAN	Responsable administrative, ESPE de l'académie de Limoges
Mme	COPPEY	Chargée de mission « communication »
M.	DEVIANNE	Responsable site de Tulle, ESPE de l'académie de Limoges
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité, ESPE de l'académie de Limoges

### **I. Approbation du compte rendu du 19 décembre 2018**

M. PÉTREAUULT, président du Conseil d'école (C.E.), demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 19 décembre 2019.

M. ALLÉE, Vice-Président du C.A, fait remarquer une intervention de deux chiffres dans la présentation du diaporama du budget.

M. PÉTREAUULT propose de supprimer la phrase et de s'appuyer uniquement sur le diaporama.

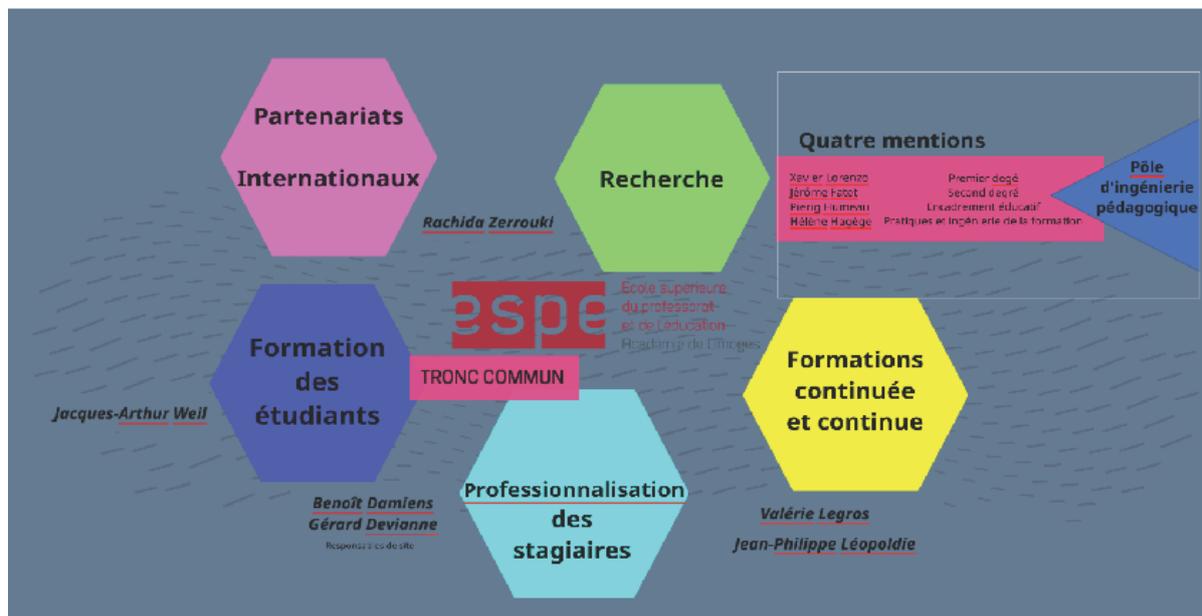
Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présent·e·s.

### **II. Information sur l'équipe de l'administration provisoire.**

M. MOYON, administrateur provisoire de l'ESPE de l'académie de Limoges rappelle que sa nomination a été officialisée par le bulletin officiel du 31 janvier 2019. M. MOYON a la délégation de signature du président de l'université pour les affaires concernant l'ESPE jusqu'à la nomination du directeur de l'INSEP (Institut National Supérieur de l'Education et du Professorat).

M. MOYON commente la diapositive concernant l'administration provisoire déjà présentée lors de la dernière assemblée générale de l'ESPE.



M. MOYON salue l'intention de Madame la Rectrice de soutenir l'ESPE en la dotant du mi-temps de M. LEOPOLDIE, DAFPEN de l'académie de Limoges pour l'intégrer à l'administration provisoire.

L'ESPE sera structurée autour de 5 gros pôles pilotés par 4 adjoint.e.s : la recherche et les partenariats internationaux, pilotés par Mme ZERROUKI ; la formation des étudiants (avant le concours) pilotée par M. WEIL ; la professionnalisation des stagiaires et la formation continuée et continue (post concours) pilotées par Mme LEGROS et M. LEOPOLDIE.

L'équipe de direction continue, comme par le passé, à travailler avec les deux responsables des sites de Guéret et de Tulle que sont M. DAMIENS et M. DEVIANNE ainsi que la responsable de scolarité, Mme ISIDORE et la responsable des services administratifs, Mme CAPÉLAN.

Une part importante est accordée au tronc commun qui sera sous la responsabilité de Mme PERROT ainsi qu'au pôle d'ingénierie pédagogique dirigé par M. GAUDIN.

Quatre responsables de mentions :

- M. LORENZO pour la mention « premier degré » ;
- M. FATET pour la mention « second degré » ;
- M. HUMEAU pour la mention « encadrement éducatif » ;
- Mme HAGEGE pour la mention « Pratiques et ingénierie de la formation ».

### III. Validation des propositions des nominations des membres du COSP,

M. MOYON rappelle les règles de constitution du COSP. Les collègues sollicités pour être membres du COSP ont tous accepté :

- Mme BOUSSELY, PRAG à l'ESPE de l'académie de Limoges représentera le 1<sup>er</sup> degré mais aussi la charge de mission des publics à besoins particuliers,

- M. LEMOINE, MCF (Maître de Conférences) en sciences de l'éducation à l'université de Limoges. M MOYON précise que M LEMOINE n'a pas été choisi par l'équipe comme représentant de la FLSH (Faculté de Lettres et Sciences Humaines), ce qu'il aurait récusé mais pour la profondeur de ses réflexions autour de l'éducation ainsi que pour son attachement au réseau des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré.

- M. REMONDIERE, MCF à l'ESPE de l'académie de Limoges.

Certaines personnes sont des invité·e·s permanent·e·s qui ne peuvent siéger au COSP avec voix délibérative car elles font partie du C. E. et une clause indique que toute personne siégeant au C. E. ne peut pas être membre du COSP, c'est le cas de :

- Mme LEGROS
- M. LEOPOLDIE
- M. WEIL
- Mme ZERROUKI
- M. LORENZO
- M. MOYON

Sont aussi invité·e·s permanent·e·s :

- M. DAMIENS, responsable du site de Guéret
- M. DEVIANNE, responsable du site de Tulle
- Mme CAPÉLAN, responsable administrative
- Mme ISIDORE, responsable de la scolarité
- Mme COPPEY, chargée de mission communication à l'ESPE

M. MOYON présente maintenant la liste des noms sur laquelle les membres du CE doivent se prononcer :

- M. ARNAUD, professeur EPLE, proposition de Mme la rectrice ;
- Mme ARTAUD, responsable Arts culture et société au sein de CANOPE, proposition administration provisoire ;
- M. DURAND, enseignant référent ASH, proposition administration provisoire ;
- Mme LACOMBE, personnalité extérieure, proposition de Mme la rectrice
- M. LAURENCIER, chef d'établissement, proposition de Mme la rectrice
- Mme VALIERE, tutrice second degré, proposition de Mme la rectrice
- Mme PRECIGOUT, professeure des écoles, proposition de Mme la rectrice

Actuellement, une personne extérieure à l'académie de Limoges en lien avec la recherche sur l'innovation pédagogique est pressentie pour être le ou la président·e du COSP mais nous sommes en attente de sa réponse.

Mme MAGNE demande pourquoi il n'y a plus de représentation de l'éducation populaire.

M. MOYON répond qu'il y a un représentant de l'éducation populaire qui siège au C. E. et que l'équipe souhaitait une relative homogénéité dans les deux conseils de l'ESPE.

M. PÉTREULT propose aux membres du C.E. de se prononcer sur les 7 noms proposés sachant qu'il y aura encore un nom à compléter.

Nombre de votants	24	Pour	23	Contre	1	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Les 7 noms sont adoptés à la majorité des membres.

#### **IV. Validation des évolutions des grilles de critérisation,**

M. WEIL explique que 3 parcours font l'objet d'une grille de critérisation et que ces grilles ont été légèrement modifiées. Il précise qu'il faudra harmoniser le classement en cas d'égalité de point en choisissant pour les 3 grilles, un bénéfice au candidat le plus jeune ou au plus âgé.

M. PÉTREULT propose de se prononcer de suite en mettant au vote l'attribution des points en cas d'égalité au candidat le plus âgé.

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le critère du plus ancien est adopté à l'unanimité des présents.

Pour toutes les grilles, les propositions de modifications sont en rouge.

Université de Limoges		espe		École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Limoges	
<b>Fiche de critères pour la candidature en M1 MEEF premier degré</b>			<b>Session 2019</b>		
<b>Professeur des Écoles</b>					
candidatures					
à l'entrée au master MEEF mention « premier degré », parcours professeur des écoles.					
Une commission établira une liste principale et une liste complémentaire de candidats, en fonction de la capacité d'accueil pour chaque site.					
Il est important de noter vos préférences de sites (1 pour votre premier choix, 2 pour le suivant, etc.).					
<ul style="list-style-type: none"> <li>la licence dite pluridisciplinaire est une licence qui aborde les différentes disciplines enseignées dans le primaire et dans le secondaire.</li> </ul>					
Les licences de sciences de l'éducation ne sont pas considérées comme étant pluridisciplinaires ;					
<ul style="list-style-type: none"> <li>pour être prises en compte, les expériences professionnelles cumulées doivent être d'au moins 3 mois ;</li> <li>seuls les cours particuliers donnés dans un cadre « officiel » (association, etc.) pourront être pris en compte ;</li> <li>les cours particuliers dispensés dans un cadre privé ne seront pas comptabilisés ;</li> <li>pour la certification en langue vivante étrangère, seules seront prises en compte les certifications émanant d'un organisme</li> </ul>					
NOM et Prénom :			N°eCandidat :		
Site de formation à numéroté par ordre de préférence :					
Guéret <input type="checkbox"/>		Limoges <input type="checkbox"/>		Tulle <input type="checkbox"/>	
<b>Partie réservée à l'administration</b>					
	Barème	Cases à cocher Candidat	Commission	Points obtenus	
Licence en cours		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Licence obtenue		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>A – DIPLOMES</b>					
Mention à la licence (à partir d'Assez Bien)	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Deuxième Licence	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Master 1 (ou maîtrise)	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Master 2 (ou DEA, DESS, ...)	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Trois années Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				TOTAL A	
<b>B – PROFESSIONNALISATION</b>					
<b>Module de préprofessionnalisation de L2 (ou DEUG)</b>					
- Moyenne au premier semestre	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
- Moyenne au second semestre	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Module de préprofessionnalisation de L3 (ou Licence)</b>					
- Moyenne au premier semestre	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
- Moyenne au second semestre	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Licence dite pluridisciplinaire (universités autres que Limoges)	50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Etudiants de l'université de Limoges</b>					
- Parcours SAE – Faculté des Sciences et Techniques	50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
- Parcours/Options – Faculté des Lettres et Sciences Humaines					
> Moyenne à la matière « français »	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
> Moyenne à la matière « mathématiques »	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
> Moyenne à la matière « stage » (hors stage obligatoire licence)	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				TOTAL B	
<b>C – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</b>					
Activités d'enseignement (vacataire, maître auxiliaire, ancien EAP...)	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Accompagnement éducatif (AVS, assistant d'éducation, aide éducateur, accueil collectif de mineurs...)	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Activité de surveillance (maître d'internat, d'externat, cantines, EVS...)	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Tutorat d'accompagnement universitaire	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Encadrement d'atelier scolaire hors enseignements obligatoires (ASTEP, ateliers périscolaires...)	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autre expérience professionnelle (minimum 5 ans cumulés)	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				TOTAL C	
<b>D – BONIFICATIONS</b>					
Admissibilité à un concours de l'Enseignement Public	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brevet dans le domaine de l'animation (BAFA, BMNS, BAFD, Brevet d'Etat...)	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Séjour ERASMUS, Léonardo, Socrates	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Spécialisation attestée en rapport avec l'éducation (certification, diplôme éducateur...)	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>C21 niveau 1 ou 2 Service civique</b>	<b>10 5</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Certification en Langue Vivante Etrangère (niveau B1, minimum) ou étudiants titulaires d'une licence de langue vivante étrangère	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				TOTAL D	
				TOTAL GENERAL	
<i>En cas d'égalité de points, le classement se fera par l'âge au bénéfice des plus âgés.</i>					

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La grille PE est adoptée à l'unanimité des présent·e·s.

Fiche de critères pour la candidature en M1 MEEF Mention Encadrement Éducatif		Session 2019		
NOM et Prénom :		N°eCandidat :		
Le tableau ci-dessous doit-être rempli par tous les candidats. Il permettra de vous attribuer des points pour classer les candidatures à l'entrée au master MEEF mention « encadrement éducatif », parcours CPE. Une commission établira une liste principale et une liste complémentaire de candidats, en fonction de la capacité				
	Barème	Cases à cocher Candidat	Partie réservée à l'administration	
			Commission	Points obtenus
<b>A – DIPLOMES</b>				
Master 1 ou 2, quelle que soit la mention	40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Licence obtenue avec mention « très bien »	30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Licence obtenue avec mention « bien »	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Licence obtenue avec mention « assez bien »	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			TOTAL A	
<b>B – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE</b>				
Contractuel faisant actuellement fonction de CPE	45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nombre d'années travaillées en établissement scolaire (AED, service civique, et/ou AVS, enseignant, postes adm.)				
- 6 ans	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- 5 ans	30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- 4 ans	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- 3 ans	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- 2 ans	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- 1 an	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avoir eu en responsabilité un dispositif précis (ex : référent classe, accompagnement éducatif, etc) dans le cadre d'années en tant que AED ou de faisant fonction	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AED ayant effectué un remplacement de CPE (au moins 1 mois)	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			TOTAL B	
<b>C – BONIFICATIONS</b>				
Expérience de l'encadrement d'activités collectives d'adolescents de 11ans et plus (centre de loisirs, travail associatif, etc.)				
- Plus de 16 semaines	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- De 8 à 16 semaines	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tutorat d'accompagnement universitaire	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Brevet dans le domaine de l'animation : BAFD	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avoir suivi au moins 36 heures en sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, portant sur l'éducation ou l'enseignement, quel que soit l'établissement ou l'université d'origine	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avoir trouvé un poste d'AED avant le premier juillet 2015 - pour ceux n'ayant pas travaillé auparavant en vie scolaire.	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			TOTAL C	
			TOTAL GENERAL	
<i>En cas d'égalité de points, le classement se fera par l'âge au bénéfice des plus âgés.</i>				

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La grille C.P.E. est adoptée à l'unanimité des présent·e·s.

**Fiche de critères pour la candidature en M1 MEEF second degré  
Professeur d'éducation physique et sportive**

Session 2019

Ce tableau ci-dessous doit être rempli par tous les candidats.

Il permettra de vous attribuer des points pour classer les candidatures à l'entrée au master MEEF mention « second degré »,

parcours professeur d'éducation physique et sportive. Une commission établira une liste principale et une liste complémentaire de candidats, en fonction de la capacité d'accueil du parcours.

NOM et Prénom :	N°eCandidat :
-----------------	---------------

		Partie réservée à l'administration	
Barème	Cases à cocher Candidat	Commission	Points obtenus

**A – Compétences disciplinaires (pour le professorat EPS)**

Licence STAPS education et motricité	100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Note au stage professionnel en EPLE (au moins 48h dans la maquette)				
> 15	60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12-15	40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10-12	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mention « très bien »	40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mention « bien »	30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mention « assez bien »	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obtention de toutes les UE de Licence 3 Sans compensation	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sportif de haut niveau (inscrits sur les listes nationales)	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<b>TOTAL A</b>	

**B - Expériences professionnelles (activités : animation et enseignement des APS)**

EAP	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AED, service civique ou autre expérience professionnelle en étab	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Diplôme fédéral sportif	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activité d'entraîneur sportif	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BAFA	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activité d'animation	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<b>TOTAL B</b>	

**C – Attestations obligatoires (inscription au concours du CAPEPS)**

Attestation de sauvetage	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de secourisme	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<b>TOTAL C</b>	

**D – Compétence métier Compétence autre**

CLES	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<b>TOTAL D</b>	
			<b>TOTAL GENERAL</b>	

En cas d'égalité de points, le classement se fera par l'âge au bénéfice des plus jeunes âgés.

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La grille E.P.S. est adoptée à l'unanimité des présent·e·s.

#### **V. Point d'information sur les conseils de perfectionnement (CP),**

M. MOYON rappelle le cadre légal ainsi que la composition des C.P. de l'ESPE : « Les C.P. sont des dispositifs d'évaluation mis en place pour chaque formation réunissant des formateurs ; des étudiant·e·s ou des fonctionnaires stagiaires ; des personnalités extérieures dont les inspecteurs de la spécialité ».

Il explique qu'à la date du présent C.E., tous les conseils de perfectionnement n'ont pas encore eu lieu. Les C.P. sont règlementés par un texte de l'université de Limoges.

Cette année, l'équipe de l'administration provisoire a souhaité être présente, au moins en binôme, à tous les CP. Cette présence permet à l'administration provisoire de mieux appréhender les différents parcours et donne la possibilité de pouvoir apporter des réponses immédiates aux étudiant·e·s et aux fonctionnaires stagiaires.

#### **VI. Habilitation du D.U. « Education, Méditation et Ethique »,**

Mme HAGEGE, professeure des universités à l'ESPE de l'académie de Limoges, présente le projet de D.U. « Éducation ; Méditation et Éthique ».

Ce D.U. vise le public des enseignant·e·s pour les aider à utiliser la méditation dans l'éducation.

Ce D.U. de 66 heures contient des cours théoriques et une initiation à la pratique personnelle de méditation, cette dernière étant une condition incontournable à l'enseignement de la méditation. Le coût d'inscription de ce D.U. serait de 1 210.00 € (500.00 € pour la D.F.C. (Direction de la Formation Continue) ; 240.00 € de frais d'inscription obligatoires et 470.00 € pour que le D.U. s'autofinance). Ce D.U. ne pourra ouvrir que s'il y a 20 inscrits, son seuil d'autofinancement.

Mme LEGROS attire l'attention sur le calcul des heures qui, avec les pondérations, se monte à 77 h.

M. MOYON précise que si le D.U. est accepté, il faudra envisager de former un maximum de collègues pour qu'eux-mêmes puissent à terme former les autres enseignant·e·s. L'investissement des enseignant·e·s de LIMOGES doit être plus représentatif. Il trouve insuffisant l'implication de deux seules personnes en local.

Mme MAGNE demande si l'université incite l'ESPE à ouvrir des DU.

M. MOYON répond que les seuls D.U. créés par l'ESPE l'ont été uniquement pour permettre à certains fonctionnaires stagiaires, déjà titulaire du Master MEEF, de s'inscrire administrativement et pédagogiquement à une formation universitaire.

M. PÉTREULT émet des réserves sur les aspects de la laïcité.

Mme LEGROS regrette qu'il n'y ait que 3 heures de pratiques en lien avec les élèves.

Mme PERROT revient sur la question du budget. Elle le trouve élevé et mentionne les déplacements des intervenant·e·s extérieur·e·s qui le grève.

Mme MARITAUD propose que les interventions des intervenant·e·s extérieur·e·s se fassent en distanciel pour faire baisser la facture.

M. MOYON explique qu'il avait proposé à Mme HAGEGE d'envisager de mettre en place une E.R.R. (Équipe de Recherche et de Réflexion) prenant en charge des enseignant·e·s du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>d</sup> degré volontaires afin de voir comment les impliquer, à la fois dans la formation théorique et pratique pour qu'ils·elles deviennent des personnes ressources.

M. LEOPOLDIE répond qu'une E.R.R. doit rentrer dans une politique globale académique.

Mme MAGNE assure qu'une E.R.R. autour de la qualité du climat scolaire existe déjà, sous la responsabilité de l'infirmière du rectorat.

M. PÉTREAULT propose que, suite aux débats sur ce D.U., celui-ci soit retravaillé et proposé dans une forme plus aboutie l'année prochaine.

M. PÉTREAULT propose de donner un avis défavorable.

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le D.U. « Éducation, Méditation et Éthique » reçoit un avis défavorable à l'unanimité des présent·e·s.

## **VII. Demande d'adhésion au Réseau Universitaire pour la Formation et l'Éducation au Développement Durable (RéUniFEDD)**

Mme HAGEGE expose aux membres du C.E. les intérêts pour l'ESPE de soutenir le RéUniFEDD :

- Être plus près des échanges et des pratiques efficaces pour la formation dans le domaine du D.D. (Développement Durable)
- Être présent dans l'actualité des questions de formation.
- Avoir une visibilité sur les « éducations à.. »
- Des raisons éthiques puisqu'un seuil a été atteint
- Être identifiés en tant qu'experts

Mme LEGROS demande s'il ne serait pas plus pertinent que l'université de Limoges adhère au réseau plutôt que l'ESPE de l'académie de Limoges.

M. PÉTREAULT dit que cela pose la question de l'adhésion de l'ESPE à un réseau en général car il existe une multitude de réseaux sur d'autres thématiques.

M. PÉTREAULT propose de reporter la question de l'adhésion au réseau pour se donner le temps de la réflexion, réflexion qui pourra être un des points de consultation du COSP.

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

L'adhésion au réseau RéUniFEDD est reportée à l'unanimité des présent·e·s.

### **VIII. Informations et questions diverses**

M. PÉTREULT informe le C.E. sur le passage de la loi au parlement, elle doit repasser au Sénat le 18 mai 2019. Les évolutions de la formation ne sont donc pas encore actées. Le nouveau format du concours devrait être pour la session 2022, que le concours aurait lieu à la fin du M2 et que les nouvelles maquettes seraient à produire pour la rentrée 2020.

M. MOYON s'engage à transmettre les informations officielles aux membres du CE.

M. LEOPOLDIE pose la question des AED (pré-recrutés) qui doivent commencer en septembre.

M. MOYON répond qu'initialement l'académie de Limoges ne devait pas être concernée par ce dispositif mais qu'il venait d'apprendre que Mme la rectrice s'était rapproché de M. le président de l'université pour lui demander combien d'AED l'on pourrait accueillir dans l'académie.

M. MOYON informe les membres du C.E. de l'avancée du PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir) « Terre d'innovation pédagogique ». L'ESPE de l'académie de Limoges répond à cet appel à projet avec l'ESPE de l'académie de Poitiers et celle de l'académie de Bordeaux. Un consortium des trois ESPE va être monté de manière à répondre avec les partenaires de l'éducation que sont CANOPE ; CNED ; IH2EF.

La phase d'écriture doit être remise le 6 mai. Une visioconférence a lieu tous les lundis avec les acteur·rice·s des trois ESPE. Ce projet a le soutien de la grande région. C'est un projet sur 10 ans et une formidable occasion de travailler avec tous.

Les membres du CE n'ayant plus de question, le Conseil d'École est clos à 18h43.

M. PÉTREULT rappelle que les prochains CE se tiendront les 10 mai et 12 juin prochain.

Le Président du Conseil de l'ESPE  
de l'académie de Limoges



Gilles PÉTREULT

Le secrétaire de séance



Isabelle CAPERAN